**Concours général – STMG – Session 2021**

Management et sciences de gestion

|  |
| --- |
| Dossier 1 : Les ambitions de la commune de La Gorgue |

Située dans un territoire dynamique, la commune de La Gorgue connaît cependant une baisse démographique depuis 2011. Elle cherche à développer différents projets pour développer son image et son attractivité, mais s’interroge sur leur pertinence et sur leur impact sur l’écosystème de la municipalité.

**1.1 Caractériser l’organisation en précisant ses finalités (4 points)**

|  |  |
| --- | --- |
| **Type** | Organisation publique – collectivité territoriale |
| **Secteur d’activité** | Services publics non marchands |
| **Type de production** | Services non marchands |
| **Effectif** | *Non communiqué* |
| **Origine du financement** | **Financement public**  Subvention (piste d’athlétisme) : 567 000 € par la région, le département et la communauté de communes + 83 000 € d’aide de l’Europe (halte fluviale)  Taxe professionnelle des entreprises installées sur la commune  **Paiement par l’usager-client :**  Location de logements : 150 000 €  Capacité de financement de 6,6 millions d’euros  *Remarque. L’utilisation du budget de la mairie (annexe 7) n’est pas exigée ici, mais peut-être valorisée* |
| **Champ géographique** | Local : territoire de la commune de La Gorgue |
| **Finalité** | Non lucrative  Satisfaction de l’intérêt général pour assurer le bien-être d’une collectivité par le biais de :   * la réalisation missions de services publics (ici : développement de l’attractivité, du nombre de logements, amélioration de la qualité de vie…) ; * la gestion des biens publics   *Le candidat peut élargir sa réponse en précisant d’autres missions (sécurité, économie…), l’approche sociale…* |

4 éléments attendus (4 x 0.5) = 2 points

Finalité = 2 points

**1.2 Présenter les opportunités et les menaces de l’environnement puis en déduire la pertinence des objectifs stratégiques visés (10 points)**

**Diagnostic externe de la commune de la gorgue**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Opportunités** | **Menaces** |
| **Politique** | * Politique publique d’usage du covoiturage |  |
| **Économique** | * Proximité échangeur A 25 et d’axes routiers à forte fréquentation * Présence de grands groupes d’envergure internationale et d’importants établissements agro-alimentaires * Proximité de la Belgique et aide du groupement européen * Dotations par la région, le département et la communauté de communes Flandre-Lys (567 000 €) et de l’Europe (83 000 €) * Création de « Hauts de Flandre Tourisme », « Pays des Moulins de Flandre » et « Pays de Flandre Tourisme » * Site abandonné par Intermarché | * Concurrence des pôles d’emploi de Lille et Dunkerque * Concurrence de Westhoek * Peu de terrains constructibles disponibles pour installer des entreprises ou des particuliers * Difficultés dans le secteur agro-alimentaire depuis 2002 * Offre d’hébergement à améliorer * Promoteur immobilier intéressé par l’ancien site d’Intermarché |
| **Socio culturel** | * Qualité de vie de la région (zone résidentielle) * Attrait pour les activités de plein air * Jeux Olympiques 2024 * Proche du musée du Louvre, sentiers de randonnée * Attrait pour le tourisme culturel, de mémoire et fluvial * Pratique du covoiturage * Hausse globale du nombre d’habitants en Flandre intérieure et en Flandre-Lys | * Concurrence entre les communes pour être attractive |
| **Technologique** | * Fibre optique en 2022 * Les réseaux sociaux (Facebook, Instagram…) |  |
| **Écologique** | * Halte fluviale *(peut aussi être vue comme une menace pour l’écosystème)* |  |
| **Légal** | * Label Terre de jeux 2024 | * Loi Gemapi |

*Valoriser le candidat ayant présenté une conclusion (principales opportunités ou menaces, facteur clé de succès)*

**diagnostic externe -** 8 éléments attendus (4 points)

**Pertinence avec les objectifs visés**

Il s’agit ici *d’analyser le diagnostic externe* de l’organisation afin de prouver la pertinence des objectifs.

On peut retenir deux objectifs stratégiques principaux : améliorer les infrastructures existantes et augmenter la visibilité de la commune, dans l’objectif d’attirer de nouveaux citoyens et touristes.

Après étude de l’environnement de l’organisation, on peut constater que les objectifs visés sont en grande partie pertinents au regard des opportunités et menaces constatées.

* **Améliorer et développer des infrastructures existantes pour attirer de nouveaux citoyens et des touristes sur la commune**

La situation géographique et touristique de la commune offre un environnement porteur au développement des divers projets engagés par la commune de La Gorgue.

La proximité dans la région de sites culturels, de mémoire et d’activités sportives (randonnées, navigation…) permettent de rendre la commune plus attractive, et justifient les projets engagés :

* *Pour les citoyens* : commune dynamique à même de proposer plusieurs activités, amélioration des sites existants au service de l’intérêt général.
* *Pour les touristes* : diversité des sites qui permet de répondre aux envies de chacun et de bénéficier de lieux de restauration voire de capacités d’hébergement (à améliorer cependant).

La *loi Gemapi* contraint les organisations publiques mais elle s’applique partout. Elle n’est donc pas une menace empêchant la réalisation du projet de la halte fluviale mais demande du temps et retarde donc les prises de décisions.

La *piste de d’athlétisme*, la halte fluviale sont autant d’activités sportives qui pourraient attirer des familles souhaitant s’installer sur le territoire Flandre-Lys et donc permettre d’attirer les tranches d’âges dont l’évolution est en baisse.

Le *manque de terrains constructibles* peut être pallié par des friches comme celle d’Intermarché, laquelle permettrait la construction de logements.

La *proximité des grands axes routiers*, l’aire de covoiturage, la qualité de vie facilitent la venue pour motif touristique ou pour une installation définitive avec l’assurance d’une mobilité géographique facilitée.

* **Augmenter la visibilité de la commune pour faciliter l’attractivité de la commune**

Le développement de la communication digitale permet à la commune de communiquer à une cible plus large (citoyens, touristes, personnes à la recherche d’un logement dans le secteur) sur les actions menées, les nouvelles structures, les points positifs de la situation géographique (terre attractive) et le rayonnement de la ville.

L’arrivée de la fibre optique facilitera également la qualité de ce mode de communication notamment auprès des jeunes et jeunes adultes qu’il faut reconquérir.

**Pertinence avec objectifs stratégiques visés**

2 objectifs analysés (4 points)

Valoriser les conclusions de l’analyse (1 point) et la structure (1 point)

**1.3 Montrer comment la réfection de la piste d’athlétisme permet de répondre à la fois aux objectifs stratégiques de la municipalité et à ses finalités. (4 points)**

La réfection de la piste d’athlétisme va permettre :

* l’homologation par la Fédération Française d’Athlétisme et donc permettre d’accueillir des compétitions ;
* la labellisation « Terre de jeux 2024 » ;
* la possibilité d’être retenue comme centre de préparation aux Jeux Olympiques de 2024 et accueillir des délégations du monde entier ;
* la mise en valeur de la commune au niveau national ;
* la pratique de sports par les habitants sur un support de qualité.

Cette décision participe ainsi au développement des infrastructures. De plus, la publicité possible autour des JO permettra de communiquer davantage sur l’actualité de la commune (communication digitale, média…) et d’augmenter sa visibilité. Elle répond ainsi aux objectifs de la commune.

La finalité principale d’une organisation publique comme la commune de La Gorgue est de satisfaire l’intérêt général. Ici, les citoyens pourraient pratiquer un sport sur une surface homologuée et permettre ainsi aux inscrits d’améliorer leur performance ainsi qu’inciter à la pratique d’un sport. L’aspect social est également présent par la réunion de personnes autour d’une activité collective, le développement de l’activité d’associations utilisatrices de la piste d’athlétisme…Mais également d’entretenir les biens de la commune avec la réhabilitation d’une piste déjà existante.

La réfection de la piste d’athlétisme permet ainsi de satisfaire l’intérêt général, en remplissant des missions d’ordre sportif, de santé publique et de renforcement de la vie sociale.

**Réalisation des objectifs** = 2 points

**Réalisation des finalités** = 2 points

**1.4 Apprécier l’impact de la rénovation de la Halte Fluviale sur l’écosystème de la commune. (8 points)**

La rénovation de la halte fluviale concerne plusieurs parties prenantes de la commune de La Gorgue :

* Les citoyens et les touristes amateurs d’activités nautiques pourront les pratiquer et profiter des installations. Il sera également possible pour les bateaux de passage de s’y arrêter.
* Les acteurs économiques : restaurateurs, responsables de sites d’hébergement (gîtes, campings, chambre d’hôtes, hôtels…) pourront également profiter de cette nouvelle activité et développer leur entreprise.
* Les sites touristiques environnants : musées, site minier… D’autres organisations publiques pourraient donc développer leur activité, suite à l’arrivée de nouveaux touristes attirés par la Halte Fluviale. Un effet d’éviction pourrait également être observé.
* La communauté de communes Flandre-Lys qui subventionne les projets pour favoriser le développement de son territoire augmenterait sa visibilité.

Pour la commune, il ne s’agit pas seulement de rénover mais de s’inscrire dans un projet durable. Le respect de l’environnement, le développement du tourisme fluvial (chemins piétonniers, mise à disposition d’embarcations, de solutions d’hébergement et de restauration…) vont contribuer à une meilleure image et une meilleure attractivité de la ville. ce projet permet également de mettre en valeur le patrimoine culturel de la ville en réhabilitant l’ancienne écluse Vauban.

Ce projet engendre quelques réticences sur la préservation de l’environnement et le respect de la biodiversité, malgré le respect des règlements (autorisation environnementale, étude de faisabilité…). La commune tient compte de ces réticences, pour répondre aux attentes des citoyens.

Des indicateurs peuvent être observés pour évaluer la performance de l’organisation et l’atteinte des objectifs. Il est possible d’analyser :

* le taux de fréquentation de la base nautique,
* le nombre d’embarcations louées
* le nombre de nuitées chez les professionnels de l’hébergement
* le taux de fréquentation des restaurants
* le taux de fréquentation des sites environnants
* le taux de satisfaction des usagers-clients
* …

**Impact de la rénovation** = 4 points (dont 1 point sur la structure en parties prenantes)

**Attractivité de la commune** = 2 points

**Indicateurs** = 2 points

**1.5 Démontrer l’intérêt d’une démarche de RSO (Responsabilité sociétale des organisations) pour le développement de la commune la Gorgue (4 points)**

Les intérêts d’une démarche RSO pour la commune sont multiples.

Sur le plan économique

* Être attractif : vocation à faire connaître la commune et à attirer les touristes
* Se démarquer de la concurrence des autres communes
* Développer le tissu économique : repas, hébergement
* Dynamiser l’emploi sur le territoire : embauche de personnel majoritairement sur la commune

Sur le plan social

* Faire de la mairie un employeur attractif, et développer l’emploi public, pour renforcer encore l’attractivité de la commune

Sur le plan sociétal et environnemental

* Respecter l’environnement et la biodiversité : dans les matériaux de construction, respect de la faune et la flore …
* Développer les domaines culturel et sportif : activités culturelles et sportives pour le bien-être et la santé des pratiquants en mettant à leur disposition des infrastructures de qualité
* Favoriser le tissu associatif par la mise à disposition de nouvelles structures
* …

Sur ce plan, la stratégie de la commune intègre les principes et les enjeux du développement durable qui permettent à la fois : d’identifier et maîtriser les risques éventuels, d’analyser et développer sa performance globale, améliorer son image.

La démarche RSO peut ainsi constituer un réel levier de développement pour une commune comme La Gorgue.

3 dimensions attendues (3 points)

1 point pour la structure

Dossier 2. Un budget au service de ses ambitions

La municipalité de La Gorgue cherche donc à développer différents projets pour répondre aux besoins de ses usagers et développer son attractivité. Le développement de ces projets est alors rendu possible par l’existence de ressources financières et un endettement très faible, comparativement aux villes de taille équivalente.

**2.1. Identifier les principales difficultés de financement auxquelles les communes ont été confrontées au cours des dernières années. (5 points)**

Les communes disposent de 3 sources de financement :

* des produits fiscaux ;
* des dotations de l’État (ex : Dotation Globale de Fonctionnement – DGF)
* d’autres produits (ex : loyers perçus)

Ces dernières années, les communes ont dû faire face à une baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) que leur verse l’État. Elle a diminué entre le mandat de 2008-2012 et celui de 2014-2018 de 20,62 milliards d’euros. Ainsi, les dotations de l’État ne représentent plus que 22% des recettes de fonctionnement contre 28% lors du mandat précédent.

Les finances locales ont également été fragilisées par la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par la CET (Contribution Économique Territoriale). Les conséquences de cela ont été une diminution significative des recettes des communes (11 293 milliards d’euros en 2011 contre 18 933 milliards d’euros en 2010, soit – 40%). Les recettes issues de la CET ont ensuite progressé sans pour autant compenser la baisse initiale.

Cette difficulté est à nuancer toutefois. Les produits fiscaux dans leur globalité ont progressé entre les mandats 2008-2012 et 2014-2018. Ils représentent ainsi 61% des recettes de fonctionnement contre 57% lors du précédent mandat.

Analyse globale (1 point)

Analyse par source (3 points)

Qualité de la structure et argumentation (1 point)

**2.2. Retrouver, par le calcul, l’excédent de 1 304 000 € au niveau des opérations de fonctionnement du compte administratif de la commune de La Gorgue. (2 points)**

Il s’obtient par la différence entre le total des produits de fonctionnement et celui des charges de fonctionnement

= 8 385 – 7 081 = + 1 304 milliers d’euros

Valoriser la justification du calcul

**2.3. Démontrer la bonne santé financière de La Gorgue en analysant les grands équilibres financiers de 2018 et en les comparant à ceux des communes de la même strate. (5 points)**

En matière de budget de fonctionnement, la commune réalise un excédent de 1 304 000 €, soit 226 €/habitant (contre 142 €/habitant en moyenne pour les communes de la même strate).

La commune est également excédentaire en ce qui concerne les opérations de financement sans par ailleurs avoir contracté de nouvel emprunt.

Elle dégage ainsi une capacité de financement de 553 000 €, soit 96 € par habitant, quand les communes de la même strate font face, en moyenne, à un besoin de financement de 5 €/habitant.

Le résultat d’ensemble est ainsi de 323 €/habitant contre 137 €/habitant en moyenne pour les communes de la strate.

Analyse opérations fonctionnement (2 points)

Analyse opérations financement (2 points)

Qualité de la structure et argumentation (1 point)

**2.4. Analyser la situation de la mairie de La Gorgue en matière d’emprunt bancaire. Identifier des éléments de l’environnement qui peuvent expliquer cette situation. (6 points)**

« La Gorgue est une commune riche » comme l’indique le Maire.

L’excédent sur le budget de fonctionnement et la capacité de financement sur les opérations d’investissement ont permis à la commune de ne pas emprunter en 2018 quand, pour les communes de la strate, les emprunts contractés s’élevaient à 73 €/habitant.

Le budget de 2018 fait également apparaître que les remboursements à effectuer sur les anciens emprunts se sont élevés à 1€/habitant (contre 84€ pour les communes de la strate).

2 raisons principales semblent expliquer cette excellente situation financière :

* Les finances de la commune bénéficient de l’implantation de l’entreprise Roquette qui, en dépit de la suppression de la taxe professionnelle, procure des recettes fiscales via la CET. La délocalisation prévue de l’entreprise constitue à cet égard une menace pour l’avenir.
* Le patrimoine immobilier de la commune permet également de percevoir des loyers à hauteur de 150 000 €/an

*Remarque : Il est possible d’évoquer également l’attractivité de la commune. En attirant des habitants, la commune bénéficie de recette fiscales supplémentaire (mais la population se contracte légèrement depuis une dizaine d’années). Accepter néanmoins cette réponse.*

Analyse de la situation (2 points)

2 raisons attendues (4 points)

**2.5. Déterminer les conséquences, pour la commune de La Gorgue, de la délocalisation éventuelle des emplois de l’entreprise Roquette. (4 points)**

La délocalisation éventuelle de l’entreprise devrait affecter les finances de la commune à deux titres :

* Des pertes directes de recettes en matière de fiscalité des entreprises ;
* De probables départs de la commune (employés de la société Roquette) qui pourraient eux-aussi réduire les recettes fiscales (voire également les produits tirés de la location de logements).

*Accepter tout autre réponse pertinente y compris des conséquences non financières.*

*Exemple : La municipalité souffre d’une absence de terrains immobiliers. Le départ de Roquette peut être l’occasion de favoriser l’implantation d’entreprises de secteurs autres que l’agroalimentaire (difficultés du secteur agroalimentaire) ou de privilégier le logement.*

2 conséquences attendus (4 points)

**2.6. Analyser la performance sociale de la commune de La Gorgue. Plus généralement, montrer que l’aisance financière de cette organisation n’est pas un objectif mais un moyen pour assurer des finalités autres qu’économiques. (8 points)**

La Gorgue a cherché à développer sa marque employeur et sa performance sociale, en offrant à ses salariés des avantages sociaux meilleurs que dans les communes environnantes (avantages en nature, maintien du salaire en cas d’absences,…). Le montant des charges de personnel traduit bien cet engagement social de la commune (591 € / habitants contre 530 € / habitants pour les communes de la même strate).

Cet engagement est plus largement cohérent avec les finalités de la commune. En effet, une commune n’a pas de finalité lucrative. Les finalités de la municipalité sont sociales et sociétales, comme en témoignent la variété des objectifs visés :

* le bien-être et la qualité de vie de sa population ;
* la valorisation de l’ensemble du territoire Flandres-Lys et le développement de son attractivité (par le tourisme notamment) qui profite par ailleurs au tourisme local ;
* le respect de l’environnement (souci de préserver la biodiversité (pour le projet de la halte fluviale) ;
* l’amélioration du climat social au sein de la Mairie.

La poursuite de ces objectifs nécessite des moyens financiers puisque cela impose d’investir dans des infrastructures publiques : réfection de la piste d’athlétisme, projet de halte fluvial…

Développer l’attractivité de la commune conduit également à engager des dépenses en matière de communication : magazine, communication digitale

Enfin, l’amélioration du climat social passe par des conditions de travail et de rémunération avantageuses.

L’aisance financière de la commune de La Gorgue n’est ainsi par un objectif en soi, mais bien un moyen pour assurer ses finalités sociales et sociétales.

Analyse de la performance sociale (2 points)

Analyse des finalités (5 points)

Qualité de la structure et présence de conclusion (1 point)

Dossier 3 : La communication digitale : facteur clé pour développer l’attractivité de la commune

Les projets développés par la commune de La Gorgue doivent être visibles, pour permettre d’attirer de nouveaux habitants. Le développement de l’attractivité de La Gorgue nécessite donc de s’appuyer sur une communication moderne et ciblée, qui passe par l’utilisation de deux réseaux sociaux principaux : Facebook et Instagram.

**3.1. La commune de La Gorgue a choisi de promouvoir l’utilisation de l’application mobile Allysse. Expliquer l’intérêt, pour La Gorgue, de son utilisation par les habitants, notamment pour la collecte de données, et plus largement pour sa communication. (6 points)**

La mise en place de cette application permet à la commune d’élargir ses moyens de communication destinés aux habitants et donc de mieux les informer (ne plus se contenter par exemple de l’affichage en mairie ou du bulletin municipal pour préciser les jours de collecte des ordures ménagères).

Par ailleurs, en demandant notamment aux utilisateurs de l’application de personnaliser leur profil, la commune sera en mesure de collecter des données propres aux habitants.

Les contraintes juridiques quant à la collecte, l’exploitation et la conservation des données personnelles sont fortes, mais disposer d’informations personnelles peut permettre à la commune d’optimiser la qualité du service public rendu, de mieux satisfaire ses usagers et d’améliorer leur qualité de vie (*cf. doc 1 : « L’ambition de La Gorgue est d’être une commune où il fait bon vivre » - « recherche permanente de la satisfaction des usagers, en proposant des services publics les plus adaptés possibles »).*

Intérêt de l’application (2 points)

Intérêt de la collecte des informations – 2 éléments attendus (4 pts)

*Valoriser la référence à la RGPD*

**3.2 Analyser la communication digitale de la commune de La Gorgue, et en particulier, la pertinence des réseaux sociaux utilisés au regard de la cible visée. (6 points)**

La communication digitale (ou communication numérique) peut être définie comme  « *l'échange et la transmission d'informations via tous les supports qu'offre aujourd'hui Internet. C'est donc la diffusion d'un message au travers d'un site web, d'un blog, des réseaux sociaux, des applications mobiles, des plateformes d'échanges de vidéos tel que YouTube...* » (source : <https://www.vanessajadot.fr/la-communication-digitale-cest-quoi/>)

Outre la mise en place d’une application mobile, la commune de La Gorgue est présente sur deux réseaux sociaux : Facebook et Instagram. Il s’agit des deux réseaux très populaires (respectivement 35 millions d’utilisateurs et 18 millions) qui réalisent les meilleurs scores d’audience chez les 25-34 ans.

Cette présence sur les réseaux sociaux offre une visibilité et une notoriété à cette commune qui « cherche à développer son attractivité » (doc 1). Elle souhaite attirer des touristes et de nouveaux habitants alors que sa population est vieillissante et diminue (doc 2).

Par conséquent, sa présence sur les réseaux sociaux, y communiquer sur les actions qu’elle met en œuvre (réhabilitation d’une écluse par exemple) concourent à rendre la commune attractive, notamment auprès des jeunes adultes.

On peut cependant interroger la pertinence du choix d’Instagram au vu de la pyramide des âges de la commune (population vieillissante) et du contenu des informations diffusées (informations institutionnelles, peu de communication commerciale), comme en témoigne le faible nombre d’abonnés.

*Remarque. Définition non exigée, mais qui peut être valorisée.*

Analyser la communication (2 points)

Apprécier la pertinence (4 points) – 2 arguments attendus

**3.3 Déterminer en quoi l’embauche, en contrat d’apprentissage, d’une personne en fin de contrat aidé peut relever d’une démarche de GPEC. (6 points)**

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) est une méthode pour adapter – à court et moyen termes – les emplois, les effectifs et les compétences aux besoins issues de la stratégie de l’organisation et des modifications de ses environnements économique, technologique, social et juridique.

L’embauche, en contrat d’apprentissage, d’une personne en fin de contrat aidé peut relever d’une démarche de GPEC. En effet, en recrutant immédiatement une personne en contrat d’apprentissage, l’organisation (la commune de La Gorgue en l’occurrence) répond par anticipation à ses besoins en RH à court ou moyen terme.

L’organisation aura le temps de l’accompagner et de la former au plus près des attentes (en termes de compétences) qui seront les siennes avant de lui proposer un statut pérenne (cf. doc 15 : « *Cela nous permet de le former selon nos besoins car le profil recherché était spécifique »)*.

Par ailleurs, l’apprentissage concerne les personnes de 16 à 30 ans. Par conséquent, un apprenti, s’il est embauché à l’issue de sa formation, est susceptible de travailler plusieurs années au profit de l’organisation qui l’aura recruté, ce qui concourt à pérenniser les ressources humaines sur lesquelles l’organisation pourra compter dans le futur

*Remarque. Définition non exigée, mais qui peut être valorisée.*

3 arguments attendus

**3.4 Préciser les avantages financiers, pour la commune, d’avoir recours à un apprenti. (4 points)**

Comme indiqué dans le document 15, *« l’alternance reste un coût moins élevé qu’un salarié classique, pour un jeune à qualifier ».*

En effet, la rémunération minimum de l’apprenti correspond à un pourcentage du SMIC (compris entre 27 % et 100%) fonction de l’âge de l’apprenti et de son ancienneté en qualité d’apprenti.

Par ailleurs, le recours à l’apprentissage permet à l’employeur d’obtenir une subvention annuelle de la région Hauts de France de 3 000 euros.

2 arguments attendus

**3.5 Indiquer les raisons qui ont poussé la commune de La Gorgue à choisir un mode de recrutement interne. (6 points)**

Deux arguments ont pu plaider pour un recrutement interne

* Le recrutement interne présente moins de risques qu’un recrutement externe puisque la personne était précédemment employée en contrat aidé et donc ses qualités et capacités ont déjà été identifiés par l’employeur. Réciproquement, la personne recrutée en interne connait déjà l’organisation, sa structure, sa culture… il n’y a donc pas de phase d’intégration ni de risque, que déçue, elle quitte rapidement l’organisation. (cf. doc 15 : *« Le fait d’embaucher une personne connaissant bien […] la structure (après deux ans en contrat aidé), intéressée par le développement de la communication digitale constitue un atout majeur pour la ville* »)
* Le recrutement interne est source de motivation pour la personne qui en bénéficie. Dans le cas présent, cette personne initialement en contrat aidé (statut très précaire) voit nécessairement dans son recrutement en qualité d’apprenti à la fois une opportunité d’atteindre des objectifs (recevoir une formation « porteuse », trouver un emploi…) et une marque de reconnaissance et de confiance de la part de la commune.

2 arguments attendus.

Valoriser la qualité de l’argumentation

**3.6 Conclure cette étude (en une dizaine de lignes) en précisant les enjeux, pour les organisations publiques, de développer leur attractivité et les moyens pour y parvenir. (12 points)**

L’étude de la commune de La Gorgue qui cherche à renforcer son attractivité, au sein d’une communauté de communes dynamiques, illustre les enjeux pour une organisation publique de développer son attractivité, et indique des moyens pour y parvenir.

Les organisations publiques, qu’il s’agisse par exemple d’une commune comme La Gorgue ou d’une région comme les Hauts-de-France, doivent être attractives, d’autant qu’on assiste parfois à une concurrence entre territoires. Elles doivent en particulier favoriser le maintien d’entreprises existantes ou l’implantation de nouvelles activités. Le maintien voire le développement du tissu économique local permet de conserver sa population ou même de la voir augmenter. La disparition d’activités, l’exode de la population s’accompagnent en outre de pertes de recettes, ce qui dégrade d’autant l’offre de services publics et renforce le phénomène initial d’attrition (cf. les phénomènes de désertification).

Les moyens dont disposent les organisations publiques pour se montrer attractives sont nombreux et dépendent notamment des compétences qui sont les leurs. Les régions ont par exemple des compétences en matière d’aménagement du territoire et de développement économique. Les communes comme La Gorgue peuvent développer des infrastructures touristiques (exemple de la halte fluviale), des infrastructures sportives ou de loisir. La réhabilitation de friches industriels pour augmenter l’offre de logement est aussi un moyen à mobiliser. Ces projets nécessitent des moyens financiers que toutes les communes, surtout les plus petites, ne possèdent pas. Avec le risque d’un cercle vicieux : la perte d’attractivité d’une commune contribue à diminuer les recettes fiscales, ce qui renforcent la perte d’attractivité de la commune.

Mais comme nous l’avons vu, être attractif suppose aussi de communiquer sur les politiques menées (autrement dit, il faut faire et faire savoir).

La redynamisation des territoires, en particulier des territoires ruraux, est ainsi un véritable enjeu en termes de pérennité surtout pour les structures les plus petites.

2 points sur la structure

5 points sur les enjeux de l’attractivité

5 points sur les moyens

Valoriser le lien avec les questions traitées, et l’utilisation de l’exemple de La Gorgue